

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 119

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

Ex. RD17 - Eyguières - Convention de fonds de concours

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de l'Etang de Berre
0413312219**

PRESENTATION

Par délibération en date du 10 mars 2016, la commune d'Eyguières a décidé d'incorporer dans son patrimoine routier les sections de la RD17 du PR34+655 route d'Aureille au PR35+930 et du PR36+757 au PR38 route de Salon-de-Provence, situées en agglomération. Par délibération du 21 octobre 2016, le Département a approuvé ce reclassement dans la voirie communale.

La procédure de transfert d'un patrimoine routier du Département vers une collectivité peut être accompagnée de la remise en état de la chaussée concernée par le Département.

En accord avec la commune d'Eyguières, les travaux sur la voirie concernée seront réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage directe, dans le cadre de la coordination de l'ensemble des travaux d'aménagements urbains qu'elle a souhaité mettre en œuvre.

Néanmoins, la délibération du 21 octobre 2016 prise par l'assemblée départementale portait la participation du Département à 232 000€ (173 013,75€ pour la remise en état de la chaussée et 20 046€ pour les bordures et trottoirs des carrefours giratoires). Dans ce calcul, il a été omis notamment de prendre en compte des structures de chaussées des giratoires.

La participation du Département est aujourd'hui évaluée à 450 000€ (203 473,75€ pour la remise en état des chaussées et 171 246€ pour les travaux de mise en giratoire).

Le présent rapport a donc pour objet d'approuver et d'autoriser la signature de la convention relative à ce fonds de concours réévalué.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- autoriser le versement par le Département à la commune d'Eyguières d'un fonds de concours de 450 000,00 € pour la remise en l'état de la chaussée de la RD17 du PR34+655 route d'Aureille au PR35+930 et du PR36+757 au PR38 route de Salon-de-Provence,
- m'autoriser à signer la convention correspondante dont le projet est joint au présent rapport

La dépense de 450 000,00 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL